

Propos du soir

Effort !!...

Effort gaspillé — voilà ce que dépensent ministères et parlements : établir des lois, les étudier, les ausculter dans les cabinets ministériels, dans les commissions, puis devant les juristes, au Conseil des ministres, enfin dans les assemblées législatives — et cela tant que le respect de ces lois, l'observation de leurs prescriptions, n'est ni garanti ni même souhaité.

L'homme sensé n'agit pas par pure frivolité. Il agit parce qu'il cherche à atteindre un but, à réaliser une fin.

Si des lois sont rédigées et promulguées pour le seul fait d'être rédigées et promulguées, alors nous sommes en présence d'une forme d'absurde que je peine à comprendre : comment des esprits raisonnables s'y résignent-ils et comment s'y laissent-ils entraîner ?

Et la chose ne s'arrête pas à ce gaspillage absurde. Des lois votées puis bafouées entraînent des effets bien plus graves : elles corrodent la relation entre gouvernants et gouvernés.

Rien ne nuit davantage à ce lien, rien ne le rend plus fragile que la conviction populaire que les autorités jouent avec les institutions, promulguent des règles qu'elles oublient aussitôt, et tracent des principes dont elles méprisent la portée.

Question : pourquoi a-t-on modifié la loi universitaire ?

Pourquoi le ministère et le parlement ont-ils mobilisé tant de temps et de peine si la loi n'était pas destinée, avant tout, à s'appliquer — à régir effectivement la vie de l'université conformément à ses prescriptions ?

Nous avons naguère dénoncé la modification du régime ancien : nous y voyions une atteinte à l'indépendance de l'université, une érosion de sa liberté, la dissolution de son identité scientifique.

Nous avons blâmé le gouvernement avec force.

Nous avons critiqué le parlement pour son approbation.

Nous avons reproché aux universitaires leur silence.

Aujourd'hui, il semble que nous nous soyons lourdement trompés.

La nouvelle loi ne satisfait nullement l'appétit du ministre pour manipuler l'université.

Il faudrait la changer encore.

Car cette loi aussi réduit, fût-ce modérément, le pouvoir ministériel sur l'université ; elle contraint le ministre à des postures qu'il n'aimerait pas à tenir.

Il n'a donc pas modifié la loi avec la portée souhaitable ; le parlement n'a pas bien agi en l'entérinant : il aurait dû exiger davantage pour préserver l'autorité ministérielle.

Quant aux universitaires, leur silence fut une faute : la loi ne les humilie pas autant qu'ils se montrent disposés à l'être ; elle ne restreint pas leur liberté autant qu'ils paraissent prêts à l'accepter.

Les faits le démontrent sans appel.

La preuve en est dans cette anecdote curieuse et presque cocasse : l'élection du doyen de la Faculté des sciences.

Sous l'ancien régime, le ministre pouvait choisir le doyen parmi les professeurs titulaires, après consultation des conseils de faculté. L'avis de ceux-ci ne le liait pas : la faculté pouvait proposer Zayd et le ministre nommer 'Amr.

Pourtant, aucun ministre ne s'est jamais servi de ce pouvoir ; ils ont toujours respecté le choix des conseils, aucun ne s'en est écarté.

Le ministre actuel, souhaitant réformer l'université, crut pouvoir étendre son influence en modifiant le mode d'élection du doyen. Il donna aux conseils le droit de présenter trois candidats, dont il choisirait un — point final.

La règle fut appliquée à la médecine, au droit et aux lettres : chaque faculté présenta trois noms, et le ministre choisit le doyen parmi eux.

Puis survint le tour des sciences.

Le conseil de la faculté se réunit, procéda à un scrutin secret et exclut l'ancien doyen anglais : les trois candidats proposés étaient tous égyptiens.

Les universitaires pressentaient la contrariété du ministre — mais ils n'imaginaient pas qu'il ne pourrait pas supporter ce résultat ni qu'il transgresserait la loi qu'il avait lui-même faite et défendue devant la Chambre en jurant qu'elle protégerait l'indépendance et la dignité de l'université.

Hélas, ce fut précisément ce qui arriva.

Le ministre jugea le résultat intolérable.

On raconte qu'il ordonna au recteur par intérim de convaincre les trois candidats égyptiens de se retirer afin de tenir un nouveau scrutin où l'ancien doyen anglais serait remis en lice.

Le recteur par intérim accepta cette tâche — démarche étrangère tant à la lettre

qu'à l'esprit de la loi — et tenta de la réaliser.

Il rencontra les candidats, argumenta et implora, mais sans succès.

Il paraît même que le ministre les convia lui-même, engagea un débat animé, alla jusqu'à la menace — évoquant mutations et réaffectations.

Je n'en sais pas l'issue précise, mais une chose est certaine : la première élection fut annulée. On procéda à un nouveau vote, favorable au retour de l'Anglais parmi les candidats.

Sitôt les résultats parvenus, le ministre désigna le doyen anglais et lui confia la gestion de la faculté pour trois ans, à compter d'hier.

Cette histoire porte plusieurs enseignements.

Elle révèle que la loi votée par le ministre fut violée moins d'un mois après son adoption — et pour une seule raison : satisfaire l'Angleterre, ou éviter son courroux.

Preuve irréfutable que notre gouvernement, si autonome qu'on le prétend, ne peut se permettre d'irriter l'étranger ni d'agir sans son aval.

Autre leçon : le recteur par intérim a accepté l'ordre du ministre et a prié les professeurs égyptiens de céder le pas à leur collègue anglais.

C'est à la fois une démonstration éclatante (et paradoxale) de l'université prétendant défendre son indépendance, sa dignité et la sacralité de sa loi — puisqu'elle se plie finalement aux desiderata ministériels.

Troisième leçon : les professeurs égyptiens n'ont pas montré un attachement supérieur à l'indépendance universitaire ou à la dignité nationale par rapport au recteur intérimaire ou au ministre.

Ils ont accepté la violation de la loi ; ils se sont retirés ; ils ont accepté le nouveau scrutin ; et le premier candidat a même consenti à devenir le bras droit du doyen anglais.

Et l'on trouve ensuite l'accusation habituelle : ce sont les Égyptiens qui seraient intolérants, hostiles aux étrangers, désireux de s'approprier le bénéfice pour eux seuls.

Leçon finale, amère : les Égyptiens n'obtiendront rien tant que leurs gouvernants les jugeront ainsi — et tant qu'eux-mêmes accepteront cette image.

Tant que leurs élites — ici, les universitaires — se laisseront façonner comme

une pâte malléable par les puissants, il n’y aura ni progrès, ni dignité, ni indépendance.

Ṭāhā Ḥusayn

Kawkab al-Sharq — 1^{er} juin 1933